



UNION INTERPARLEMENTAIRE (UIP)
115^e ASSEMBLEE
Genève, 15-18 octobre 2006

Rapport de la délégation belge

Sommaire

1. Composition de la délégation.....	3
2. Participants.....	3
3. Comité exécutif.....	3
4. Conseil directeur.....	4
- Questions relatives aux membres.....	4
- Questions financières.....	5
- Coopération avec les Nations Unies.....	6
- Réforme de l'UIP.....	8
- Réunions spécialisées récentes.....	8
- Dates et lieu de la prochaine assemblée.....	11
- Activités d'organes subsidiaires.....	11
<i>i) Droits de l'homme des parlementaires.....</i>	<i>11</i>
<i>ii) Moyen-Orient.....</i>	<i>12</i>
<i>iii) Partenariat entre hommes et femmes.....</i>	<i>12</i>
- Autres rapports dont le Conseil a pris acte.....	12
5. Assemblée.....	13
6. Commissions permanentes - composition des bureaux (membres effectifs).....	15
7. Comité de coordination des femmes parlementaires.....	16
8. Autres activités de l'UIP dans le cadre de la session.....	17
- Audition du président de la Banque mondiale, M. Paul Wolfowitz.....	17
- Panel sur le travail du Comité des droits de l'homme des parlementaires : Trente années au service de la liberté d'expression.....	17
9. Groupe des Douze Plus.....	18
- Affaires internes du Groupe des Douze Plus.....	18
<i>i) Présidence.....</i>	<i>18</i>
<i>ii) Révision du règlement.....</i>	<i>18</i>
<i>iii) Questions relatives aux membres.....</i>	<i>20</i>
<i>iv) Questions financières.....</i>	<i>20</i>
Point d'urgence.....	20
- Nominations.....	20
- Rapports et résolutions de l'Assemblée.....	21
- Propositions de thèmes et de rapporteurs pour la 117 ^e Assemblée.....	21
Programme et budget 2007 de l'UIP.....	22
Fondation parlementaire pour la démocratie.....	22
- Réforme de l'UIP.....	22
- Coopération entre l'UIP et les Nations Unies.....	23
Rencontre avec le président de la Banque mondiale.....	23
- Divers.....	24
10. Ordre du jour des prochaines assemblées.....	24
- 116 ^e Assemblée (Nusa Dua, 29 avril - 4 mai 2007).....	24
- Sujets retenus pour la 117 ^e Assemblée.....	25
11. Calendrier des réunions suivantes de l'Union interparlementaire.....	25
<i>Textes adoptés.....</i>	<i>27</i>

Une annexe

1. COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

M. François-Xavier de DONNEA, membre de la Chambre des représentants, président du Groupe belge de l'UIP, délégué au Conseil directeur de l'UIP et au Groupe des Douze Plus, président de la délégation

M. Geert VERSNICK, membre de la Chambre des représentants, président a.i. du Groupe des Douze Plus, délégué au Conseil directeur de l'UIP

Mme Simonne CREYF, membre de la Chambre des représentants, vice-présidente du Groupe belge de l'UIP

M. Jean-Pol HENRY, questeur de la Chambre des représentants

2. PARTICIPANTS

Il y avait 1.165 délégués, dont 485 parlementaires (parmi lesquels 148 femmes parlementaires, soit 30,5 %), représentant 128 pays membres, 4 assemblées internationales ayant le statut de membre associé et 27 organisations internationales ayant le statut d'observateur. La Palestine, qui bénéficie d'un statut spécial d'observateur à l'UIP, était également représentée.

Une délégation du parlement de l'Afghanistan était présente en qualité d'observateur en vue d'une affiliation, alors qu'une délégation du Parlement panafricain a participé aux travaux en vue de l'obtention du statut d'observateur.

3. COMITÉ EXÉCUTIF

M. Versnick a été élu membre du Comité exécutif pour un mandat de quatre ans. C'est la deuxième fois qu'il est élu à cette fonction. Il était déjà membre du Comité de 1998 à 2002.

Composition du Comité

Président :	M.	P.F. Casini (Italie)
Vice-présidente :	Mme	M.N. Mensa-Williams (Namibie)
Membres :	MM.	J. Austin (Royaume-Uni)
		J. Jorge (Brésil)
		T. Kawara (Japon)
	Mme	K. Komi (Finlande)
	MM.	A. Kozlovskiy (Fédération de Russie)
		Lü Congmin (Chine)
		O.F. Natchaba (Togo)
		F.X. Ole Kaparo (Kenya)
	Mme	E. Papadimitriou (Grèce)
	MM.A.	Radi (Maroc)
		P. Sende (Cameroun) ¹
	Mme	K. Serrano Puig (Cuba)
	MM.	A. Toha (Indonésie) ²
	M.	G. Versnick (Belgique) ³

¹ Elu à Genève, M. Sende succède à M. Al Hadi (Libye), dont le mandat a pris fin.

² Elu à Genève, M. Toha succède à Mme Lerksamran (Thaïlande), qui n'est plus parlementaire.

³ M. Versnick succède à Mme Vadai (Hongrie), dont le mandat a pris fin.

Mme M. Xavier (Uruguay)⁴

Conformément à son rôle, le Comité exécutif a formulé des recommandations concernant les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil directeur.

Le Comité a par ailleurs examiné une demande des représentants de la communauté chypriote turque visant à obtenir une amélioration de leur statut aux assemblées de l'UIP. A l'heure actuelle, ces représentants peuvent suivre les travaux avec un badge « public ». Ils ne sont pas repris dans la liste officielle des participants et ne peuvent prendre la parole, mais leur présence leur permet d'établir des contacts informels. Le Comité exécutif a décidé de ne pas changer ce statut.

Le Comité a également été informé des mouvements de personnel au sein du secrétariat de l'UIP depuis l'assemblée précédente (Nairobi, mai 2006) ainsi que de la révision des traitements et autres avantages accordés au personnel, conformément aux recommandations de la Commission de la fonction publique internationale. Cette commission fixe les traitements et autres avantages accordés au personnel de toutes les organisations qui suivent le régime commun des Nations Unies en la matière. L'UIP a adopté ce régime commun après avoir rejoint la Caisse des pensions des Nations Unies en 2005.

4. CONSEIL DIRECTEUR

Le Conseil est l'organe qui détermine et oriente les activités de l'Union interparlementaire et contrôle leur accomplissement. Il se prononce également sur les conclusions des travaux des organes subsidiaires qu'il a créés et des conférences spécialisées organisées par l'UIP en dehors des assemblées statutaires.

- Questions relatives aux membres

Le Conseil a approuvé l'affiliation des parlements de la Gambie, du Monténégro et des Palaos. Il a suspendu l'affiliation du parlement de Djibouti, pour cause de non-paiement de ses contributions à l'UIP (plus de trois années d'arriérés).

Par ailleurs, le Conseil a décidé de suspendre la participation du parlement de la Thaïlande aux activités de l'UIP, en raison du coup d'état militaire dans ce pays. L'affiliation du parlement thaïlandais n'a toutefois pas été formellement suspendue (la suspension constitue la sanction normale lorsqu'un parlement membre cesse de fonctionner). Suivant la recommandation du Comité exécutif, qui a entendu une délégation de la Thaïlande sur la situation politique dans le pays, il a été tenu compte de la création d'un organe parlementaire de transition nommé par le Roi.

Suite à ces décisions, l'Union interparlementaire compte aujourd'hui 148 parlements membres. Sept assemblées internationales, dont le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ont le statut de membre associé. Les membres associés ont les mêmes droits de participation aux assemblées de l'UIP que les membres à part entière, sauf le droit de vote et le droit de présenter des candidats à des mandats élus.

Par ailleurs, le Conseil a accordé le statut d'observateur au Parlement arabe transitoire ainsi qu'à l'Internationale démocrate-centriste (CDI-IDC). Lors de l'assemblée précédente, il fut en effet décidé que les fédérations internationales

⁴ Membre de droit en tant que présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires (mandat de deux ans).

de partis politiques peuvent demander le statut d'observateur à l'UIP. L'IDC est la première fédération à avoir saisi cette opportunité.

- Questions financières

Le Conseil a entendu un rapport sur la situation financière de l'UIP au 30 septembre 2006. Le rapport indique que l'exercice 2006 se clôturera avec un excédent d'environ 2 %, qui servira à alimenter les réserves de l'organisation.

Le Conseil a également approuvé le programme de travail et le budget de l'UIP pour 2007 proposés par le Comité exécutif. Le budget prévoit des dépenses pour un montant de 17,5 millions de francs suisses (environ 11 millions d'euros).

Pour la première fois, les activités à financer par des sources extérieures (par opposition à celles financées par les contributions des parlements membres) ont été incorporées dans le budget global de l'organisation. Il s'agit essentiellement de projets d'assistance technique aux parlements dans le cadre du programme de promotion de la démocratie de l'UIP. Dorénavant, les critères à respecter pour rendre compte de ces activités aux membres seront donc aussi stricts que pour les autres activités de l'UIP, ce qui répond à un souhait exprimé à plusieurs reprises par le Groupe des Douze Plus.

Le budget 2007 prévoit des recettes de sources extérieures pour un montant de 5,1 millions de francs suisses. A titre de comparaison : en 2006, les revenus de cette nature s'élèvent à environ 2,7 millions (2,3 millions en 2005).

Ces chiffres donnent la mesure des ambitions de l'UIP en la matière. L'organisation a en effet décidé de se lancer sérieusement dans la recherche de ce type de financement, car c'est le seul moyen d'entreprendre des activités nouvelles, notamment dans le domaine de la promotion de la démocratie, où l'UIP est de plus en plus sollicitée. En effet, une augmentation substantielle des contributions des parlements membres n'est pas réaliste. L'augmentation de ces contributions sera de 3 % en 2007, à peine au-dessus de l'inflation en Suisse, et il est prévu de la maintenir à ce niveau pour les années à venir.

Une administratrice spécialement chargée de mobiliser des ressources extérieures a été recrutée au cours de 2006. A Genève, le Conseil a approuvé une stratégie de collecte de fonds, qui établit les principes à appliquer dans les contacts avec les donateurs potentiels.

Le Conseil a également pris connaissance d'un plan d'action pour la période 2007-2010 reprenant tous les projets concrets en matière de promotion de la paix, de la démocratie et de la bonne gouvernance dans le monde pour lesquels l'UIP cherche du financement extérieur. Les ressources nécessaires augmenteront chaque année, pour atteindre 7,2 millions de francs suisses en 2010. Ce plan a déjà été présenté lors d'une réunion de donateurs potentiels à Genève.

L'UIP a notamment reçu des engagements du Fonds des Nations Unies pour la démocratie récemment créé (voir « Coopération avec les Nations Unies » ci-dessous). Le Fonds s'ajoute ainsi aux instances qui soutiennent de manière structurelle certains projets de l'UIP, telles que le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), la Commission européenne et l'agence de coopération au développement de la Suède.

Reste le problème des relations avec la Fondation parlementaire pour la démocratie. Cette Fondation a été créée en 2004 à l'initiative de l'UIP et, bien qu'elle soit une entité juridique autonome, a explicitement reçu pour mission de collecter des fonds extérieurs à l'appui de projets de l'UIP en matière de

promotion de la démocratie. Le risque de double emploi est donc évident. L'UIP propose maintenant une répartition des tâches : la Fondation s'adresserait au secteur privé (les grandes fortunes et les sociétés) alors que l'UIP elle-même se concentrerait sur les gouvernements, les organisations internationales et les fondations. La coordination entre leurs activités reste néanmoins problématique (voir aussi les discussions sur ce point au sein du Groupe des Douze Plus). Le Comité exécutif a établi un groupe de travail chargé d'examiner la question de manière plus approfondie et de faire rapport à la prochaine assemblée.

Enfin, le Conseil a décidé d'appliquer, à partir de 2007, un nouveau barème des contributions. Le barème de l'UIP est basé sur celui des Nations Unies mais n'avait pas été révisé depuis 1992 et ne reflétait donc plus correctement la capacité de payer des pays membres.

Le nouveau barème est basé sur les contributions à l'ONU pour la période 2007-2009. En outre, la contribution minimale est réduite de 0,22 % à 0,10 % du budget, afin de favoriser l'adhésion de parlements disposant de peu de moyens, tandis que la contribution maximale (celle du Japon) reste plafonnée à 11,75 %. Le nouveau barème serait introduit graduellement sur une période de 6 ans (2007-2012) et ferait l'objet d'une révision régulière, afin de tenir compte d'éventuels changements dans le barème des Nations Unies et dans la composition de l'UIP.

La Chine (dont le quote-part irait de 0,95 % du budget en 2006 à 3,08 % en 2012) a toutefois émis des réserves quant à la méthode de calcul du nouveau barème et a seulement voulu approuver le quote-part qui en résulte pour elle pour l'année 2007. La mise en œuvre du barème devra donc être confirmée pour les années ultérieures.

Pour la Belgique, le barème implique un quote-part passant progressivement de 1,23 % en 2006 à 1,59 % en 2012 (1,28 % en 2007).

- **Coopération avec les Nations Unies**

Devenir l'interface parlementaire des Nations Unies constitue l'un des principaux objectifs de l'UIP.

- Le Conseil a pris acte d'un aperçu de toutes les activités que l'UIP a menées en coopération avec les Nations Unies et ses organes depuis la dernière assemblée (soit de mai à octobre 2006).
- Le Conseil a approuvé quatre nouveaux projets de coopération :

- (i) un accord de coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la démocratie

L'accord met en place un cadre général au sein duquel l'UIP et le Fonds travailleront ensemble sur des questions d'intérêt commun dans le domaine de l'appui à la démocratie à travers le monde. Le Fonds a déjà accepté de financer deux projets de l'UIP pour un montant de plus de 500.000 dollars américains. Le premier vise à renforcer l'action des parlements en Afrique en matière d'application des conventions internationales sur les droits de l'homme, le deuxième vise à renforcer la participation des femmes à la vie politique au Burundi.

- (ii) un mémorandum d'accord avec le département des Affaires économiques et sociales de l'ONU concernant le Centre mondial pour les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les parlements

Ce centre vise à renforcer la capacité des parlements grâce aux TIC ainsi qu'à aider les parlements à légiférer en matière de TIC.

- (iii) une ébauche de programme de coopération avec l'Organisation internationale du travail (OIT) visant à donner une dimension parlementaire à « l'Agenda pour le travail décent » de l'OIT

Un plan quinquennal devrait être lancé en 2007, prévoyant notamment des réunions annuelles UIP-OIT et l'élaboration d'un guide pratique sur la responsabilité des parlements en matière de politique d'emploi. Le directeur général de l'OIT, M. Juan Somavía, s'est adressé au Conseil pendant la session.

- (iv) un accord avec le PNUD, International IDEA, UNIFEM et le « National Democratic Institute » pour soutenir l'initiative « iKNOW Politics » (International Knowledge Network of Women in Politics), un forum en ligne qui vise à renforcer la participation des femmes à la vie politique.
- Le Conseil a approuvé le texte d'un projet de résolution sur la coopération entre l'ONU et l'UIP, qui était destiné à être déposé à l'Assemblée générale des Nations Unies, dans le cadre du débat biennal consacré aux relations entre l'ONU et d'autres organisations internationales.

Cette question avait déjà été discutée lors de l'assemblée précédente et le Conseil avait indiqué à cette occasion les lignes de force qu'il souhaitait voir reprises dans la résolution. A Genève, le Conseil a également pris connaissance du rapport sur la coopération entre l'ONU et l'UIP préparé par le secrétaire général de l'ONU en vue du débat à l'Assemblée générale des Nations Unies. Les recommandations de ce rapport allaient tout à fait dans le sens souhaité par l'UIP.

Un nombre record de pays (133), dont la Belgique, ont coparrainé la résolution, qui fut adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, avec un amendement mineur, le 20 octobre 2006.

La résolution demande notamment :

- l'instauration d'une coopération entre l'UIP et les nouveaux organes créés par décision du Sommet mondial de 2005, notamment le Conseil des droits de l'homme et la Commission de consolidation de la paix ;
- une participation de l'UIP au mécanisme de coordination regroupant les chefs de secrétariat de tous les organismes du système des Nations Unies, afin d'assurer un soutien renforcé et plus cohérent des parlements aux travaux des Nations Unies ;
- une intensification des réunions parlementaires organisées par l'UIP à l'ONU ou dans le cadre des grandes conférences de l'ONU, réunions qui seraient considérées comme des manifestations conjointes des Nations Unies et de l'UIP⁵. Cette qualification est très importante pour l'UIP car elle implique que les réunions en question feraient officiellement partie des activités onusiennes.
- Enfin, le Conseil a pris connaissance du rapport de mission d'une délégation de l'UIP qui s'est rendue au siège des Nations Unies à New York les 26 et 27 juin 2006, pour s'entretenir de la réforme de l'ONU avec des représentants permanents d'états membres et des hauts fonctionnaires des Nations Unies.

⁵

Le texte anglais de la résolution est plus clair et plus explicite à cet égard que le texte français.

Le rapport adresse un certain nombre de recommandations aux parlements pour qu'ils s'impliquent davantage dans ce débat important.

- **Réforme de l'UIP**

En 2005, l'UIP a entamé une évaluation de la réforme de ses méthodes de travail mise en œuvre en 2003. Le président de l'UIP a établi à cette fin un groupe de travail, composé essentiellement de présidents de parlement et de représentants des groupes géopolitiques de l'UIP, qui s'est réuni en janvier et juillet 2006.

Le groupe de travail a présenté des conclusions de nature générale après sa première réunion. Sur la base des réactions des membres et des groupes géopolitiques (le Groupe des Douze Plus en particulier a élaboré une position commune détaillée en réponse à ces conclusions), le groupe de travail a élaboré des propositions plus concrètes lors de sa deuxième réunion.

A Genève, le Conseil a pris connaissance de ces propositions ainsi que d'une note complémentaire du Comité exécutif précisant la proposition la plus frappante du groupe de travail. Selon cette proposition, la deuxième assemblée de l'année (qui est plus courte et réunit des délégations à effectif réduit) serait remplacée par une réunion spéciale du Conseil, lors de laquelle serait également examinée une question politique d'importance majeure (au lieu des trois sujets politiques actuellement examinés par les commissions permanentes).

Le Comité exécutif a envisagé deux options pour mettre en œuvre cette proposition : (i) donner au Conseil la compétence de prendre des positions politiques au nom de l'UIP (ce qui est actuellement la prérogative de l'Assemblée) ; (ii) créer une commission spéciale pour examiner les questions politiques lors de la deuxième session.

Le Comité exécutif a recommandé la deuxième option, plus précisément sous la forme d'une commission spéciale sur les Nations Unies. Lors de la deuxième session de l'année, les débats politiques à l'UIP seraient donc axés sur des sujets à l'ordre du jour des Nations Unies.

Le Conseil n'a pas encore formellement approuvé les réformes proposées. Parlant en tant que président a.i. du Groupe des Douze Plus, M. Versnick a indiqué que son groupe géopolitique était généralement assez favorable aux propositions qui étaient faites mais que des remarques et même des réserves avaient été exprimées à propos de plusieurs points.

Suite à cette intervention, il a été décidé que les consultations avec les groupes géopolitiques se poursuivraient et qu'une proposition formelle, assortis des amendements nécessaires aux statuts et règlements de l'UIP, serait soumise pour approbation lors de la prochaine assemblée.

- **Réunions spécialisées récentes**

Le Conseil a pris acte des résultats des réunions parlementaires suivantes, organisées par l'UIP depuis l'assemblée précédente.

- Réunion parlementaire organisée à l'occasion de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/SIDA, New York, 1^{er} juin 2006

L'UIP organise de plus en plus souvent des réunions parlementaires en préparation ou en marge des grands rendez-vous onusiens. Cette réunion sur le VIH/SIDA en est un exemple. L'UIP plaide depuis des années pour un renforcement du rôle des parlements dans la lutte contre ce fléau. Elle a organisé plusieurs panels sur le VIH/SIDA à l'occasion de ses assemblées et a entamé une coopération avec ONUSIDA.

Mmes Dierickx, Tilmans et Verhaert (Chambre) et M. Mahoux (Sénat) ont participé aux réunions à New York. Un compte rendu de la réunion parlementaire est disponible.

La réunion a notamment recommandé de créer un Groupe consultatif restreint sur le VIH/SIDA au sein de l'UIP. Ce groupe s'est réuni pour la première fois les 18 et 19 septembre 2006 à Genève et a présenté des conclusions, dont le texte est également disponible. Le groupe recommande plusieurs actions de l'UIP, notamment l'établissement d'un répertoire des instances travaillant sur le VIH/SIDA au sein des parlements, le lancement d'une enquête sur les législations relatives au VIH/SIDA et l'organisation d'ateliers de formation régionaux et sous-régionaux pour les parlementaires. Une conférence parlementaire mondiale sur le VIH/SIDA sera organisée par l'UIP au cours de 2007.

- Conférence régionale des femmes parlementaires sur le sujet « Femmes et participation politique », Alger, 25-26 juin 2006

L'UIP a organisé cette conférence en coopération avec le parlement d'Algérie et le PNUD. Le but était de mettre en lumière, en se basant sur l'expérience d'autres pays de la région euro-méditerranéenne, les actions susceptibles de favoriser l'accès des femmes aux postes de décision dans la vie publique, et ce notamment en vue des élections prévues en Algérie en 2007.

Le texte des recommandations adoptées par la conférence est disponible.

- Séminaire régional de renforcement des capacités pour les parlements d'Afrique sur le développement durable, Yaoundé (Cameroun), 26-28 juin 2006

En 2005, l'UIP et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ont lancé une initiative conjointe pour le renforcement des capacités des parlements en matière de développement durable. L'organisation de séminaires régionaux était prévu dans le cadre de cette initiative. Le séminaire à Yaoundé était le premier du genre. Les participants ont adopté un document « Diagnostic et recommandations » identifiant un certain nombre de problèmes particulièrement importants pour les parlements africains et proposant des solutions potentielles (texte disponible).

- Conférence régionale des femmes parlementaires des États du Conseil de coopération du Golfe, Manama (Bahreïn), 4-5 juillet 2006

Ce séminaire, organisé en coopération avec le parlement de Bahreïn, a réuni des femmes parlementaires, ministres, conseillères locales, candidates et femmes travaillant dans les parlements de cinq pays du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Koweït, Oman et Qatar). Les participantes ont adopté une série de recommandations, dont le texte est disponible.

- Séminaire régional pour les parlements de l'Asie du Sud-Est et de la région Asie-Pacifique sur la réforme du secteur de la sécurité, Phuket (Thaïlande), 19-21 septembre 2006

Ce séminaire était le deuxième d'une série lancée par l'UIP en coopération avec le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (une fondation intergouvernementale établie à Genève) afin de promouvoir le contrôle démocratique du secteur de la sécurité et le rôle des parlementaires à ce propos. Le premier séminaire eut lieu à Montevideo (Uruguay) en juillet 2005.

Quatorze parlements asiatiques ainsi que le parlement de l'Australie ont participé au séminaire à Phuket, dont les conclusions sont disponibles.

- Session inaugurale de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, Amman (Jordanie), 10-11 septembre 2006

Un « processus de la CSCM » (Conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération en Méditerranée) a fonctionné au sein de l'UIP de 1992 à 2004. Lors de la CSCM IV tenue à Nauplie (Grèce) en février 2005, les pays participants ont décidé de remplacer ce processus par une assemblée autonome, l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, à ne pas confondre avec l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM), créée dans le cadre du processus de Barcelone de l'Union européenne.

La session inaugurale de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée avait principalement pour objet d'adopter les documents statutaires fondamentaux de l'Assemblée, d'élire le Bureau de l'Assemblée et de parachever les arrangements pour l'année 2007. M. Radi, Président de la Chambre des Représentants du Maroc, a été élu président de l'Assemblée. Le siège de l'Assemblée sera à La Valetta (Malte), où se tiendra également la session de 2007. Le secrétariat de l'UIP continuera à apporter un appui administratif à l'Assemblée tant que celle-ci ne disposera pas de son propre secrétariat.

Le texte de la déclaration finale adoptée par l'Assemblée est disponible.

- Débat parlementaire sur la gouvernance dans les pays les moins avancés (PMA), organisée à l'occasion de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA, New York, 15 septembre 2006

Autre réunion parlementaire organisée par l'UIP dans le cadre d'une conférence onusienne, ce débat a examiné le rôle des parlements des PMA dans le renforcement de la gouvernance aux fins du développement. Trois aspects ont été approfondis :

- renforcer les parlements en tant qu'organe décisionnel de l'Etat dans les PMA ;
- faire en sorte que les parlements puissent incarner la volonté du peuple : la société civile et les médias ;
- renforcer les capacités des parlementaires à représenter efficacement le peuple.

M. Van der Maelen (Chambre) et Mme Van de Castele (Sénat) ont participé aux réunions à New York. Un résumé des débats et des recommandations adoptées par la réunion parlementaire est disponible.

- Séminaire sur *Le droit et la justice au crible des parlements*, Genève, 25-27 septembre 2006

Depuis 2004, l'UIP organise chaque année un séminaire destiné spécifiquement aux membres des organes parlementaires compétents en matière de défense des droits de l'homme. Ce troisième séminaire du genre a réuni des participants de 41 parlements. Le parlement belge était représenté par M. Borginon (Chambre), qui a présidé le séminaire le 27 septembre.

Le séminaire a notamment examiné les questions suivantes :

- la privation de liberté : le droit et la pratique ;
- assurer l'équité dans l'administration de la justice ;
- sécurité et justice ;

- la lutte contre l'impunité : la Cour pénale internationale et la justice transnationale ;
- l'exécution des peines et la privatisation des prisons ;
- les groupes vulnérables (demandeurs d'asile et migrants, mineurs).

Le séminaire a également auditionné le président du nouveau Conseil des droits de l'homme de l'ONU, M. de Alba.

Un rapport sur le séminaire, présentant un résumé des débats et des recommandations, est disponible.

- **Dates et lieu de la prochaine assemblée**

Il était prévu que la 116^e Assemblée ait lieu à Bangkok, du 29 avril au 4 mai 2007. Vu la situation en Thaïlande, le Conseil a décidé que la prochaine session ne pouvait pas avoir lieu dans ce pays. La délégation de l'Indonésie a proposé d'accueillir l'Assemblée. Le Conseil a accepté cette invitation, à condition que tous les arrangements pratiques nécessaires puissent être pris dans les délais. En cas de difficultés, la session se tiendrait à Genève.⁶

- **Activités d'organes subsidiaires**

Le Conseil a pris acte des rapports sur les activités des organes subsidiaires suivants.

j) Droits de l'homme des parlementaires

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires est composé de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants représentant les différentes régions du monde. Ils sont élus par le Conseil pour un mandat de cinq ans. Mme Laloy, qui était déjà membre suppléant du comité depuis septembre 2003, a été élue membre effectif à Genève.

Le comité est chargé de l'examen et du traitement des plaintes communiquées à l'UIP et portant sur des violations des droits de l'homme dont sont (ou ont été) victimes des parlementaires pendant la durée légale de leur mandat (par exemple, harcèlement par des organes de l'état, arrestation et détention arbitraires, non-respect des droits de la défense, violation de l'immunité parlementaire). S'il se révèle impossible de parvenir à un règlement satisfaisant d'une affaire au cours d'une première phase d'examen confidentiel et d'échange de correspondance avec les autorités du pays en cause, le comité rend l'affaire publique en présentant au Conseil un rapport et des recommandations.

Suivant les recommandations du comité, le Conseil a ainsi adopté, à Genève, des résolutions concernant 142 parlementaires de 19 pays : Bangladesh, Belarus, Burundi, Cambodge, Colombie, Équateur, Érythrée, Honduras, Liban, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Pakistan, Palestine/Israël, Philippines, Rwanda, Sri Lanka, Turquie et Zimbabwe (pour plus de détails, voir liste des textes adoptés en annexe).

Hormis les cas sur lesquels le Conseil s'est prononcé, le Comité des droits de l'homme des parlementaires a examiné à Genève, selon la procédure confidentielle, les dossiers d'un grand nombre d'autres parlementaires, portant le nombre total des pays concernés à 32.

⁶

Les membres de l'UIP ont été informés le 28 novembre 2006 que toutes les conditions étaient réunies pour organiser la prochaine assemblée à Nusa Dua (Bali, Indonésie) aux dates prévues pour Bangkok.

ii) Moyen-Orient

Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient a fait le point sur le rôle qu'il joue au sein de l'UIP. Alors que l'objectif initial était de rendre compte aux membres de l'UIP de l'évolution du processus de paix, le comité a graduellement assumé le rôle de facilitateur du dialogue entre les parties au niveau parlementaire, notamment par des auditions avec les délégations d'Israël et de la Palestine participant aux assemblées. À ce propos, le comité a suggéré d'élargir ces auditions à l'ensemble des parties prenantes dans la région, y compris le Liban, la Syrie et l'Iran.

Le comité a également entendu un rapport sur les missions récentes de son président dans la région du Golfe et du président de l'UIP au Moyen-Orient.

iii) Partenariat entre hommes et femmes

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes, composée de quatre membres du Comité exécutif (deux hommes et deux femmes), a pour mandat de veiller à ce que les structures et les politiques de l'UIP tiennent compte des intérêts et des vues des hommes et des femmes sur une base d'égalité.

Le groupe a analysé, comme d'habitude, la composition des délégations présentes à la session. Il a constaté que le pourcentage de femmes parmi les délégués se maintenait à un niveau d'environ 30 % et que les mesures prises pour décourager les délégations non mixtes continuaient à produire leurs effets. À Genève, 11 des 113 délégations comptant plus d'un membre étaient composées exclusivement d'hommes et 1 délégation était composée exclusivement de femmes, soit 10,6 % de délégations non mixtes.

Depuis 2004, le groupe examine également le budget de l'UIP dans la perspective de l'équité entre hommes et femmes. Il a constaté que, sur la période 2002-2007, le pourcentage du budget spécifiquement consacré aux questions d'équité était de 5 % en moyenne. Pour le moment, le budget ne contient pas d'indicateurs suffisants pour analyser le reste du budget dans une perspective d'équité entre hommes et femmes. Le groupe a recommandé l'intégration de tels d'indicateurs dans le budget et le rapport financier.

S'agissant du personnel de l'UIP, le groupe a constaté que la majorité des administrateurs étaient désormais des femmes mais que des efforts demeuraient nécessaires au niveau des postes de direction.

Le groupe examine aussi la situation des pays où les parlements ne comptent pas de femmes parmi leurs membres. Il s'agit d'un certain nombre de pays arabes et d'états insulaires du Pacifique (en tout, 12 chambres législatives dans le monde). Le groupe a constaté une évolution encourageante dans de nombreux pays arabes, notamment à Bahreïn, au Koweït, aux Emirats arabes unis et au Qatar. Il a auditionné la délégation du Qatar au sujet des efforts accomplis dans ce pays pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique et a salué la création d'une commission gouvernementale chargée d'aider les femmes désireuses de participer aux prochaines élections. Par contre, le groupe n'a relevé aucun progrès dans les états concernés de la région Pacifique.

- Autres rapports dont le Conseil a pris acte

- Rapport du président de l'UIP sur ses activités
- Rapport intérimaire du secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2006

- Rapport sur les activités du Comité de coordination des femmes parlementaires (voir section 7).

5. ASSEMBLÉE

L'Assemblée est l'organe plénier de l'Union interparlementaire, qui adopte les principales positions politiques de l'organisation.

La session à Genève s'est déroulée sous la présidence de M. Pier Ferdinando Casini, président de l'UIP.

Les thèmes suivants figuraient à l'ordre du jour :

- *Coopération entre les parlements et l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la paix dans le monde, en particulier du point de vue de la lutte contre le terrorisme et d'une plus grande sécurité énergétique à l'échelle mondiale*

Ce point a été examiné par la Commission I (Paix et sécurité internationale), sur la base d'un rapport et d'un projet de résolution présentés par Mme Mgabadeli (Afrique du Sud) et Mme Möller (Islande).

Vingt-cinq délégations (dont la Belgique) ont présenté 201 amendements au projet de résolution établi par les rapporteurs. Au total, 55 orateurs ont pris la parole pendant le débat, dont M. de Donnea pour présenter les amendements belges.

Ces amendements :

- appelaient à une lutte systématique et concrète contre le trafic des armes légères et de petit calibre, ainsi que de leurs munitions, conformément à la résolution adoptée par l'UIP lors de son assemblée précédente ;
- demandaient l'élaboration d'un traité général sur le commerce international des armes ;
- se réjouissaient de la coopération internationale en matière de recherche sur la fusion thermonucléaire.

La commission a désigné un comité de rédaction pour examiner les amendements des délégations et élaborer un texte de synthèse. M. de Donnea a présidé les travaux de ce comité de rédaction. Les amendements belges ont été incorporés dans le texte de synthèse.

Lors de l'examen de ce texte en commission, quelques nouveaux amendements ont été adoptés, dont un amendement ajoutant « l'occupation » aux « facteurs qui créent un environnement où le discours des terroristes et de leurs organisations risque de trouver un écho », les autres facteurs mentionnés étant « la pauvreté, l'ignorance, le dénuement économique, l'injustice » (paragraphe 4 du dispositif de la résolution). La délégation d'Israël a exprimé une réserve sur ce paragraphe. La délégation du Venezuela a exprimé une réserve générale sur tous les paragraphes traitant de la sécurité énergétique.

L'Assemblée a adopté par consensus le texte présenté par sa commission. Le Venezuela et Israël ont réitéré leurs réserves à cette occasion.

- *Le rôle des parlements dans le contrôle des efforts accomplis pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en ce qui concerne le problème de la dette et l'éradication de la pauvreté et de la corruption*

Ce point a été examiné par la Commission II (Développement durable, financement et commerce), sur la base d'un rapport et d'un projet de résolution présentés par Mme Boumediene-Thiery (France) et Mme Bouayad (Maroc).

Vingt-deux délégations ainsi que le Comité de coordination des femmes parlementaires ont présenté 127 amendements au projet de résolution établi par les rapporteurs. Au total, 61 orateurs, dont Mme Creyf, ont pris la parole pendant le débat.

Dans son intervention, Mme Creyf a insisté sur deux points.

- Le parlement doit contrôler l'action du gouvernement visant à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et à éradiquer la pauvreté. A cette fin, il faut que le gouvernement soumette périodiquement au parlement des rapports nationaux et régionaux sur la mise en œuvre de sa stratégie en la matière.
- Les parlementaires des pays développés doivent œuvrer pour une augmentation du budget destiné à l'aide au développement. Mais pour que cette aide profite réellement au développement et à l'éradication de la pauvreté, les pays bénéficiaires doivent appliquer les principes de bonne gouvernance et lutter contre la corruption. Mme Creyf s'est opposée aux amendements qui visaient à affaiblir la résolution sur ce point.

La commission a désigné un comité de rédaction pour examiner les amendements déposés et élaborer un texte de synthèse. Après avoir été amendé à nouveau en commission, ce texte a été présenté à l'Assemblée, qui l'a adopté par consensus. Les délégations de l'Inde et de la Chine, qui avaient exprimé des réserves sur certains paragraphes en commission, n'ont pas réitéré ces réserves en plénière.⁷

- *Les personnes portées disparues*

Ce point a été examiné par la Commission III (Démocratie et droits de l'homme), sur la base d'un rapport et d'un projet de résolution présentés par Mme Gadiant (Suisse) et M. Nicolini (Uruguay).

Au total, 55 orateurs ont pris la parole pendant le débat. Douze délégations ont présenté 81 amendements au projet de résolution établi par les rapporteurs. La commission a désigné un comité de rédaction pour examiner ces amendements et élaborer un texte de synthèse.

La commission et ensuite l'Assemblée ont adopté ce texte par consensus. Les délégations de l'Inde et de l'Iran, qui avaient exprimé des réserves sur certains paragraphes en commission, n'ont pas réitéré ces réserves en plénière.

- *Annonce par la République populaire démocratique de Corée de son essai d'arme nucléaire et renforcement du régime de non-prolifération nucléaire (point d'urgence)*

L'Assemblée était saisie de 6 propositions de point d'urgence. Trois propositions, présentées par l'Algérie, la Jordanie et l'Iran, concernaient la situation au Liban. Les autres propositions étaient présentées par le Japon (sur l'essai d'arme nucléaire de la Corée du Nord), le Mexique (« La vague anti-immigration dans le

⁷

La réserve exprimée par la Chine portait précisément sur le paragraphe qui se lit : « convaincue que l'augmentation de l'aide pour le développement durable et l'annulation de la dette porteront leurs fruits si les pays bénéficiaires promeuvent la démocratie, appliquent les principes de bonne gouvernance et s'attachent à éradiquer la corruption aux plan national et international » (dix-neuvième considérant).

monde, exacerbée par les mesures de sécurité adoptées pour lutter contre le terrorisme international ») et la Somalie (« Soutien de l'UIP aux pourparlers de paix pour la Somalie devant se tenir à Khartoum le 30 octobre 2006 »).

Les trois pays ayant proposé de discuter la situation au Liban, ont fusionné leurs propositions et présenté un point intitulé « Le rôle des parlements pour accroître la mobilisation de la communauté internationale autour des objectifs de reconstruction du Liban et d'aide à son développement et à son économie dévastés par la guerre, et de recherche d'une paix juste et durable au Proche-Orient ». Le Mexique et la Somalie ont retiré leurs propositions.

L'Assemblée a dès lors voté sur les deux propositions restantes. Elle a adopté la proposition du Japon par 773 voix contre 339 et 227 abstentions. La proposition conjointe de l'Algérie, de la Jordanie et de l'Iran a recueilli 668 voix contre 390 et 270 abstentions, soit moins de la majorité des deux tiers des suffrages exprimés (sans compter les abstentions) qui est requise pour l'adoption des points d'urgence.⁸ La Belgique a voté pour la proposition du Japon et contre l'autre.

Le point d'urgence retenu a fait l'objet d'un bref débat, lors duquel 18 orateurs, dont M. Henry, ont pris la parole. M. Henry a plaidé pour que les Nations Unies et les voisins immédiats de la Corée du Nord redoublent d'efforts afin de convaincre ce pays par des moyens pacifiques d'abandonner son programme de développement d'armes nucléaires.

Un comité de rédaction a ensuite élaboré un projet de résolution. À la demande de la délégation de la Corée du Nord, l'Assemblée a voté sur le projet de résolution et l'a adopté par 897 voix contre 33 (voix émises par la Corée du Nord, Bahreïn et le Yémen) et 240 abstentions. Lors des déclarations de vote, il est apparu que le grand nombre d'abstentions n'était pas tellement dû à des hésitations quant au contenu de la résolution mais venait de pays qui trouvaient que la proposition sur le Liban aurait dû être choisi comme point d'urgence.

Les délégations de l'Inde et du Pakistan ont exprimé une réserve sur le premier paragraphe du préambule : « réaffirmant l'importance cruciale du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant que pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire et fondement du désarmement nucléaire ». Selon ces délégations, le paragraphe aurait dû se référer aux états parties au TNP.

6. COMMISSIONS PERMANENTES - COMPOSITION DES BUREAUX (MEMBRES EFFECTIFS)

Commission I (Paix et sécurité internationale)

Président : M. N. El-Ghanem (Syrie)
 Premier vice-président : M. J. Argüello (Argentine)
 Vice-présidents : M. A. Ndjavé-Djoye (Gabon)
 M. S.P. Morin (Indonésie)
 M. V. Likhachev (Fédération de Russie)
 Lord J. Morris of Aberavon (Royaume-Uni)

Commission II (Développement durable, financement et commerce)

Président : M. A. Fomenko (Fédération de Russie)
 Premier vice-président : M. P. Martin-Lalande (France)

⁸

A l'Assemblée, les délégations disposent d'un nombre variable de voix (de 10 à 23) en fonction de la population de leur pays. La Belgique dispose de 12 voix.

Vice-présidents : Mme N. Schimming-Chase (Namibie)
 M. O. Abu Ghararah (Arabie saoudite)
 M. E. Veloso (Philippines)
 M. L. A. Heber (Uruguay)

Commission III (Démocratie et droits de l'homme)

Président : M. Jay-Kun Yoo (Corée du Sud)
 Première vice-présidente : Mme R. Kadaga (Ouganda)
 Vice-présidents : M. Z. Azmy (Égypte)
 M. S. Zhalybin (Kazakhstan)
 M. J. Machuca (El Salvador)
 Mme B. Gadiant (Suisse)

7. COMITÉ DE COORDINATION DES FEMMES PARLEMENTAIRES

La Réunion plénière des femmes parlementaires siège seulement à l'occasion des sessions de printemps de l'Assemblée. Le Comité de coordination des femmes parlementaires se réunit à l'occasion des deux sessions annuelles.

A Genève, le comité a notamment examiné les questions suivantes :

- suivi du débat tenu par la Réunion des femmes parlementaires, lors de l'assemblée précédente, sur le thème *Femmes en politique : mesures d'action positive, le pour et le contre*

Le comité a été informé des initiatives prises par des femmes parlementaires dans plusieurs pays pour promouvoir l'adoption de lois d'action positive ainsi que d'autres initiatives visant à renforcer la participation des femmes à la vie politique (telles que la conférence régionale tenue à Bahreïn en juillet 2006 – voir section 4 : « Réunions spécialisées récentes »).

- contribution aux travaux de l'Assemblée

Le comité a élaboré des amendements au projet de résolution sur le thème *Le rôle des parlements dans le contrôle des efforts accomplis pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en ce qui concerne le problème de la dette et l'éradication de la pauvreté et de la corruption* (Commission II).

- préparation de la prochaine réunion des femmes parlementaires

Le comité a décidé que les femmes parlementaires examineraient plus particulièrement le projet de résolution sur le thème *Création d'emplois et sécurité de l'emploi à l'heure de la mondialisation* (Commission II – voir section 10).

Comme d'habitude, une partie de la réunion des femmes parlementaires sera consacrée à un dialogue entre hommes et femmes sur un thème spécifique. Le comité a choisi le thème *Partis politiques et participation des femmes à la vie politique* comme sujet de ce dialogue.

Enfin, le comité a décidé qu'en 2008, la Réunion des femmes parlementaires tiendrait un débat sur la question *Les femmes et les médias*.

Après avoir entendu un exposé sur le rapport du secrétaire général de l'ONU au sujet de la violence à l'égard des enfants, le comité a décidé de proposer ce thème pour le débat-panel qui se tiendra lors de la prochaine assemblée. Il a également entendu un exposé sur un rapport d'UNICEF consacré à « La situation des enfants dans le monde ».

- suivi des activités dans le cadre du programme de l'UIP pour le partenariat entre hommes et femmes

Le comité a été informé des préparatifs pour les projets suivants : (i) organisation d'une enquête mondiale parmi les parlementaires sur l'égalité dans la vie politique ; (ii) organisation d'un séminaire s'adressant spécifiquement aux commissions parlementaires compétentes en matière d'égalité des sexes ; (iii) organisation d'une réunion parlementaire sur la violence et la discrimination à l'égard des fillettes, à l'occasion de la prochaine session de la commission de la Condition de la femme des Nations Unies en mars 2007 ; (iv) coopération avec le réseau « iKNOW Politics » (voir section 4 – « Coopération avec les Nations Unies »).

8. AUTRES ACTIVITÉS DE L'UIP DANS LE CADRE DE LA SESSION

- **Audition du président de la Banque mondiale, M. Paul Wolfowitz**

Cette audition cadre dans les efforts déployés par l'UIP pour renforcer ses relations avec les principales organisations faisant partie du système des Nations Unies au sens large.

M. Wolfowitz a souligné le rôle des parlements et des parlementaires, tant dans la lutte contre la pauvreté que dans la lutte contre la corruption, qui sont les deux grands objectifs de la Banque mondiale à l'heure actuelle. Il a plaidé pour une coopération concrète entre la Banque et l'UIP en vue du renforcement des parlements des pays en développement.

En réponse à des questions, M. Wolfowitz a notamment dit que les pays riches doivent consacrer plus de moyens à l'allègement de la dette et il a recommandé aux parlementaires de légiférer sur le blanchiment d'argent et le secret bancaire afin de décourager la prédation d'actifs. Il a également souligné l'importance des négociations au sein de l'OMC et critiqué les subventions agricoles des pays riches, qui dépassent de loin leur aide au développement. Parlant de la situation en Afrique, il a souligné le lien entre paix et développement.

- **Panel sur le travail du Comité des droits de l'homme des parlementaires : Trente années au service de la liberté d'expression**

L'année 2006 marque le trentième anniversaire de ce que tous s'accordent à considérer comme l'une des initiatives les plus importantes de l'UIP. Les participants ont entendu :

- Mme Carstairs (Canada), vice-présidente du comité, qui a expliqué la procédure très stricte et assez compliquée suivie par le comité ;
- M. Cornillon, ancien secrétaire général de l'UIP, qui a fait l'historique du comité et commenté les circonstances politiques dans lesquelles il fut créé ;
- des témoignages de deux anciens parlementaires qui ont été libérés grâce, dans une large mesure, à l'action du comité, à savoir M. Solari Yrigoyen (Argentine) et M. Condé (Guinée) ;
- Mme Clwyd (Royaume-Uni), ancienne présidente du comité, qui a appelé les délégations à s'efforcer davantage de donner suite aux résolutions de l'UIP sur des cas concrets de violation des droits de l'homme.

9. GROUPE DES DOUZE PLUS

Le Groupe des Douze Plus est le plus grand des six groupes géopolitiques qui existent au sein de l'UIP (44 pays). Il réunit la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe ainsi que l'Australie, le Canada, Israël et la Nouvelle-Zélande. Les autres groupes géopolitiques sont : le Groupe africain, le Groupe arabe, le Groupe Asie-Pacifique, le Groupe eurasiatique et le Groupe latino-américain (GRULAC).

Le Groupe des Douze Plus s'est réuni les 15, 17 et 18 octobre 2006, sous la présidence de M. Versnick. Le Comité directeur du groupe avait préparé les travaux lors d'une réunion à Bruxelles le 22 septembre 2006.

- Affaires internes du Groupe des Douze Plus

i) Présidence

Le groupe a procédé à l'élection d'un nouveau président. Rappelons que Mme Torsney (Canada), élue présidente du groupe en octobre 2005, avait perdu son mandat parlementaire lors des élections législatives au Canada fin janvier 2006. Le groupe avait alors demandé à M. Versnick, président d'octobre 2003 à octobre 2005, d'assurer la présidence *ad interim* jusqu'à l'élection d'un nouveau président.

Le groupe a élu M. John Austin (Royaume-Uni) pour un mandat de deux ans. L'autre candidat était M. Robert del Picchia (France). Lors d'un vote secret, M. Austin a obtenu 38 voix, contre 37 pour M. del Picchia. Il y avait un bulletin blanc.⁹

Le mandat de M. Austin a commencé à la clôture de la session de Genève.

ii) Révision du règlement

Lors de l'assemblée de Manille (avril 2005), le groupe avait décidé, à l'occasion de la présentation de plusieurs amendements, de procéder à une révision générale de son règlement. Un groupe de travail fut constitué sous la présidence de M. Lammert (Allemagne), devenu depuis lors président du Bundestag. Les délégations furent invitées à donner leur opinion sur les amendements déjà présentés et à en proposer d'autres, s'ils le souhaitaient.

Lors de l'assemblée de Nairobi (mai 2006), le Groupe des Douze Plus adopta une première série d'amendements, portant notamment sur (i) la durée du mandat du président, qui fut portée de 1 à 2 ans ; (ii) la procédure pour l'élection du président ; (iii) la création d'un poste de vice-président et (iv) la composition du Comité directeur du groupe.

Le groupe de travail présidé par M. Lammert se réunit également à Nairobi et se mit d'accord sur plusieurs amendements complémentaires, prévoyant notamment (i) la création d'un statut de membre associé du Groupe des Douze Plus, que peuvent demander « les assemblées parlementaires internationales en Europe »¹⁰ et (ii) l'obligation, pour les membres, de respecter les positions communes adoptées par le groupe, à moins d'avoir explicitement informé le

⁹ Au Groupe des Douze Plus, chaque délégation dispose de deux voix, chaque parlementaire ne pouvant émettre qu'une seule voix.

¹⁰ L'amendement prévoyait explicitement que le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui étaient déjà observateurs au sein du groupe, devenaient automatiquement membres associés, sans devoir faire une demande.

groupe ou son président qu'on est opposé à une certaine position commune et qu'on ne veut pas être engagé par celle-ci.

Par ailleurs, le groupe de travail laissait ouvertes deux questions : celle des langues utilisées par le Groupe des Douze Plus et celle de son nom.

- À propos de la première question, le groupe de travail, qui était saisi d'une proposition visant à reconnaître l'allemand comme troisième langue officielle du Groupe des Douze Plus (à côté du français et de l'anglais), recommanda de ne pas élargir le nombre de langues officielles mais évoqua (sans se prononcer) la possibilité d'une disposition réglementaire permettant au groupe de prévoir, au cas par cas, une interprétation simultanée dans d'autres langues, « en fonction du coût de l'opération et de la disponibilité des ressources nécessaires ».
- Quant à l'opinion exprimée par certains membres (notamment l'Allemagne), selon lesquels le nom de « Douze Plus » n'était plus adéquat¹¹, le groupe de travail ne fit aucune suggestion.

À Genève, le Groupe des Douze Plus a approuvé sans débat les amendements sur lesquels le groupe de travail de M. Lammert était unanime.

Par contre, il a rejeté tant la proposition visant à permettre au groupe de prévoir une interprétation simultanée dans d'autres langues que l'anglais et le français¹² que la proposition visant à modifier le nom du groupe. La première proposition a été rejetée de justesse, ayant recueilli 35 voix contre 19 (la majorité des deux tiers est requise pour les amendements au règlement). La seconde proposition a été rejetée par 31 voix contre 22 et 3 abstentions¹³. La délégation belge a voté pour la première proposition et contre la deuxième.

M. de Donnea a parlé contre cette dernière proposition. Il a fait valoir que la référence historique dans le nom « Douze Plus » s'était largement estompée et que, tant qu'on n'avait pas trouvé un meilleur nom (et les propositions faites jusqu'alors ne lui paraissaient pas convaincantes), il serait peu raisonnable d'abandonner celui qu'on avait et qui était bien connu au sein de l'UIP.

¹¹ Au moment de sa création en 1974, le groupe se composait des neuf membres des Communautés européennes de l'époque. Il fut rejoint presque immédiatement par un certain nombre d'autres pays occidentaux et fut appelée « Groupe des Neuf Plus » à partir de 1976. Le nom fut changé en « Dix Plus » (1981) puis « Douze Plus » (1986) lors de l'élargissement des Communautés européennes à la Grèce, puis à l'Espagne et au Portugal. Lors de l'élargissement suivant de ce qui était devenu l'Union européenne (1995), le nom du groupe ne fut plus changé. Il était entre-temps si bien établi au sein de l'UIP qu'il était devenu comme un nom de marque. Par ailleurs, le principal critère d'adhésion au groupe était désormais l'affiliation au Conseil de l'Europe, les membres de l'Union européenne constituant une minorité au sein du groupe. Ce qui gêne les partisans d'un changement de nom, c'est précisément le fait que celui-ci renvoie à une situation qui n'existe plus depuis 1995.

¹² Les délégations ont depuis toujours la possibilité d'utiliser d'autres langues que l'anglais et le français, mais à leurs frais.

¹³ Sur la proposition de son Comité directeur, le groupe avait décidé de voter d'abord sur la question de principe (« Le groupe doit-il changer de nom ? ») avant de se prononcer sur toute proposition concrète de nom (il y avait trois propositions : Europe Plus / Groupe occidental / GREAC – Group of European and Affiliated Countries). Il avait également été convenu que la décision de changer le nom du groupe devait être adoptée à la majorité des 2/3, même si cette décision ne constituait pas en soi un amendement au règlement (seule l'adoption d'un nouveau nom serait un amendement).

iii) Questions relatives aux membres

Le groupe a suspendu l'affiliation de l'Azerbaïdjan pour cause de non-paiement de sa contribution. Il a également décidé que la Serbie, en tant qu'état successeur internationalement reconnu de la Serbie-et-Monténégro, pouvait reprendre la place d'observateur de celle-ci au sein du groupe. Il appartient au Monténégro de faire une demande d'adhésion (comme membre ou observateur).

iv) Questions financières

Le groupe a pris note de son bilan provisoire pour l'année 2006 et fixé son barème des contributions pour 2007. Le barème, exprimé en dollars américains, reste inchangé. Les montants en dollars sont toutefois convertis dans la monnaie du pays de la présidence, les membres payant leur contribution dans cette devise, et non en dollars.

- Point d'urgence

Le groupe a soutenu la proposition présentée par le Japon. Le président du groupe a invité les membres à agir en conséquence, c'est-à-dire à voter à l'Assemblée en faveur de cette proposition et contre toute autre, afin de maximiser les chances de la proposition japonaise d'être adoptée.

Toutefois, au moment du vote sur le point d'urgence, plusieurs membres du groupe étaient absents, se sont abstenus ou ont même émis des voix contre la proposition soutenue par le groupe et en faveur de la proposition concurrente. Le président a regretté cette attitude, même si elle n'a pas empêché la proposition japonaise d'être adoptée. Il a attiré l'attention des membres sur la nouvelle disposition du règlement obligeant les délégations à soutenir les positions communes adoptées par le groupe ou à informer le groupe, si elles ne sont pas en mesure de le faire.

- Nominations

Le groupe a désigné ses candidats pour les comités de rédaction des commissions permanentes de l'Assemblée, entre autres M. de Donnea (Commission I).

Le groupe a nommé M. Versnick pour le poste vacant revenant aux Douze Plus au sein du Comité exécutif de l'UIP.

Il a également proposé des candidats pour des postes vacants au sein du Comité pour le Moyen-Orient et du Comité des droits de l'homme des parlementaires (entre autres Mme Laloy pour un poste de membre titulaire au comité des droits de l'homme) ainsi que pour un poste vacant de vérificateur interne des comptes de l'UIP.

Pour le poste de membre titulaire au sein du comité des droits de l'homme, le groupe s'était engagé lors de l'assemblée précédente à soutenir un candidat de l'Ukraine, membre du Groupe Eurasie. Cet engagement était lié au débat sur la composition du comité des droits de l'homme, où deux groupes géopolitiques, le Groupe eurasiatique et le Groupe arabe, ne sont pas représentés, alors que le Groupe des Douze Plus y dispose de deux sièges (et d'autant de suppléants). En acceptant de soutenir un candidat ukrainien pour le poste qui allait se libérer et qui était occupé jusqu'alors par l'une de ses parlementaires, le Groupe des Douze Plus faisait un geste. En même temps, il proposait un élargissement limité du comité afin d'assurer la représentation de tous les groupes géopolitiques, sans que les groupes déjà représentés doivent abandonner des sièges.

À Genève, le candidat ukrainien s'est toutefois retiré. C'est pourquoi le Groupe des Douze Plus a décidé de proposer Mme Laloy, déjà membre suppléant du comité, afin de ne pas perdre le siège, d'autant plus que la décision sur un éventuel élargissement du comité avait été reportée.

Tous les candidats proposés par le Groupe des Douze Plus ont ultérieurement été élus par les organes compétents de l'UIP.

- **Rapports et résolutions de l'Assemblée**

Le président du groupe s'est félicité du fait qu'il y avait un corapporteur venant d'un pays Douze Plus pour chacune des commissions permanentes et que les quatre comités de rédaction de la session étaient également présidés par des parlementaires appartenant au groupe.

Les corapporteurs des commissions II et III ont fait rapport sur leur travail et commenté les amendements aux projets de résolution. La corapporteuse islandaise de la commission I n'était pas présente à Genève.

Mme Gadiant (Suisse), co-rapporteuse pour la commission III, a trouvé que la procédure en deux phases actuellement suivie pour l'examen des rapports et projets de résolution avant la session n'était pas satisfaisante car inutilement compliquée. Ainsi, les délégations sont obligées de réintroduire une deuxième fois les amendements qu'ils ont déposés pendant la première phase et que les rapporteurs n'ont pas retenus car sinon ils ne sont pris en considération pendant la session.

Plusieurs délégations (dont la Belgique) ont commenté leurs amendements.

Les représentants du Groupe des Douze Plus au sein des comités de rédaction ont ultérieurement fait rapport sur les résultats des travaux de ces comités.

Le contenu des versions finales des résolutions soumises à l'Assemblée n'a fait l'objet d'aucune contestation au sein du groupe.

- **Propositions de thèmes et de rapporteurs pour la 117^e Assemblée¹⁴**

Le groupe a pris connaissance de l'ensemble des propositions faites par les membres de l'UIP. Il a soutenu les thèmes suivants :

- une proposition de l'Australie sur les bombes à fragmentation, pour la Commission I ;
- une proposition du Canada sur la biodiversité et la biosécurité, pour la Commission II ;
- une proposition du Royaume-Uni sur le rôle des parlements pour équilibrer la sécurité de l'état et la liberté de l'individu, pour la Commission III.

Les délégations en question ont également présenté un candidat rapporteur pour leur thème respectif.

La proposition britannique, quelque peu reformulée, a été retenue, mais au titre de la Commission I (cf. section 10 ci-dessous).

¹⁴

La procédure de sélection des thèmes pour les prochaines assemblées est assez compliquée. Les pays membres (le cas échéant, avec le soutien de leur groupe géopolitique) peuvent faire des propositions, qui sont ensuite transmises au bureau de la commission permanente concernée. Ce bureau, dans lequel chaque groupe géopolitique a un représentant, fait une proposition à la commission, qui, ensuite, fait une proposition à l'Assemblée, à laquelle appartient la décision finale. En pratique, les commissions et l'Assemblée entérinent les propositions des bureaux des commissions. Fixer l'ordre du jour des commissions pour les prochaines sessions est d'ailleurs actuellement la principale tâche de ces bureaux.

- **Programme et budget 2007 de l'UIP**

Le groupe a approuvé le budget proposé tout en faisant siennes les observations faites par son Comité directeur.

Le Comité directeur a notamment estimé que les parlementaires ne contrôlent pas suffisamment le budget de leur organisation. Avec deux réunions par an, le Comité exécutif de l'UIP n'est pas en mesure d'assurer un contrôle effectif. Il conviendrait de créer, au sein du Comité exécutif, un organe plus restreint chargé spécifiquement des questions budgétaires. Ce sous-comité devrait aussi participer à l'élaboration du budget en amont et ne pas se limiter à réagir aux propositions toutes faites présentées par le secrétariat.

S'agissant des projets à financer par des sources extérieures, le groupe a insisté sur le fait que les projets en question peuvent seulement être mis en route (et le personnel nécessaire engagé) lorsque les fonds nécessaires sont entièrement acquis. La question de savoir qui décidera des projets à supprimer ou à retenir, au cas où l'UIP mobilise moins de ressources extérieures que prévu, a également été évoquée. Enfin, l'UIP ne devrait pas dépendre de fonds extérieurs pour son fonctionnement de base.

- **Fondation parlementaire pour la démocratie**

Lors de l'assemblée précédente, le problème des relations entre les activités de collecte de fonds extérieurs de l'UIP et les activités similaires de la Fondation parlementaire pour la démocratie avait déjà été évoqué au sein du Groupe des Douze Plus, notamment lors d'une audition avec le secrétaire général de l'UIP. Le groupe avait signalé, à cette occasion, le danger de double emploi et d'un manque de coordination entre les deux initiatives.

Lors de sa réunion à Bruxelles, le 22 septembre 2006, le Comité directeur du groupe s'est montré sceptique à propos de la répartition des tâches proposée par le secrétariat de l'UIP. Le président du Conseil d'administration de la Fondation, le sénateur Oliver (Canada), a parlé de crise dans les relations entre l'UIP et la Fondation.

Une rencontre entre M. Oliver et le Comité exécutif de l'UIP était prévue pendant la session à Genève mais n'a finalement pas eu lieu. M. Oliver a alors écrit une lettre au président de l'UIP déplorant le cours des événements, où la Fondation se sent court-circuitée par le secrétariat de l'UIP, et demandant sans ambages « si l'UIP croit toujours dans la Fondation ou si elle veut suivre son propre chemin ».

Le secrétaire général de l'UIP a été invité à une nouvelle audition avec le groupe pour parler de cette question mais a décliné, pour le motif que, suite à la lettre de M. Oliver, l'affaire était maintenant entre les mains du Comité exécutif.

- **Réforme de l'UIP**

M. Salles (France), qui coordonne le suivi de cette question au sein du Groupe des Douze Plus, a fait rapport sur les développements survenus depuis l'assemblée précédente, lors de laquelle le groupe avait adopté une position commune sur la réforme.

Ayant constaté que le groupe de travail du président de l'UIP sur la réforme avait repris de nombreuses propositions des Douze Plus dans son deuxième rapport au Conseil, le Groupe des Douze Plus s'est concentré sur les nouvelles propositions contenues dans ce rapport, à savoir :

- le renforcement du rôle du président de l'UIP, auquel il est proposé d'accorder un mandat plus long (4 ans au lieu de 3) et plus de ressources humaines et financières, afin de lui permettre de « donner des orientations politiques à l'organisation » ;
- la création d'un Bureau de l'UIP, composé d'un vice-président par groupe géopolitique : le rôle du Bureau n'est pas précisé mais il semble qu'il servirait surtout à couvrir l'action du président de l'UIP, y compris lorsque celui-ci se prononce au nom de l'organisation entre les sessions ;
- la nouvelle structure de la deuxième session statutaire de l'année (voir ci-dessus section 4 – « Réforme de l'UIP »).

Le Groupe des Douze Plus s'est prononcé contre un mandat plus long pour le président de l'UIP. M. de Donnea était parmi ceux qui ont parlé dans ce sens. Il a fait valoir qu'un mandat de 4 ans était trop long, étant donné que la plupart des mandats parlementaires ne sont que de 4 ans et que le risque de voir le président partir avant la fin de son mandat était dès lors trop important.

Les Douze Plus se sont dits disposés à accepter un renforcement des moyens affectés au président de l'UIP, à condition que les modalités pratiques soient décidées de manière transparente par le Comité exécutif.

Le groupe a également approuvé la création d'un Bureau de l'UIP, tout en insistant que les membres de celui-ci doivent appartenir au Comité exécutif pour éviter qu'une concurrence s'installe entre ces deux organes directeurs.

La grande majorité des membres étaient favorable à la proposition concernant la transformation de la deuxième session de l'année et surtout à l'idée de créer une commission spéciale sur les Nations Unies. Toutefois, la délégation de la Suisse s'est formellement opposée à la proposition, qui, selon elle, dévaluerait fortement la deuxième session, puisque le Conseil est essentiellement un organe de gestion de l'organisation et qu'une réunion de commission ne suffit pas pour contrebalancer la perte, en termes d'intérêt politique pour les parlementaires, qu'entraînerait la suppression de l'Assemblée.

Par ailleurs, le Groupe des Douze Plus a estimé qu'il n'appartenait pas à l'UIP d'imposer des conditions aux parlements membres quant à la qualité des parlementaires qui seraient délégués à la nouvelle commission sur les Nations Unies (selon la proposition faite par le groupe de travail du président de l'UIP, cette commission devrait être composée de membres des commissions des Affaires étrangères des parlements membres).

- **Coopération entre l'UIP et les Nations Unies**

Le groupe a examiné le projet de résolution destiné à être soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le président du groupe a appelé tous les membres à mobiliser leur ministère des Affaires étrangères ou leur Représentation permanente à New York pour qu'ils soutiennent le projet.

Certains membres auraient souhaité que le texte soit plus fort. D'autres ont fait remarquer qu'il ne suffit pas d'obtenir un statut renforcé aux Nations Unies, mais qu'il faut aussi s'en servir. Or, les cas où un représentant de l'UIP intervient dans les débats onusiens restent très limités. Le président du groupe a signalé que le manque de moyens et de personnel oblige l'UIP à être sélective quant à ses projets de coopération avec les organismes de l'ONU.

- **Rencontre avec le président de la Banque mondiale**

A sa demande, le président de la Banque mondiale a rencontré une délégation du Groupe des Douze Plus. Les principaux sujets abordés étaient : les initiatives

de la Banque mondiale en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, le lien entre le développement et les négociations sur le commerce mondial dans le cadre de l'OMC, la nécessité pour les pays riches d'intensifier les investissements pour le développement et leurs efforts en matière d'allègement de la dette, le programme de la Banque mondiale pour la Macédoine (un parlementaire macédonien faisait partie de la délégation).

- Divers

La délégation de la Géorgie a évoqué les relations tendues entre son pays et la Russie et les représailles prises contre les citoyens d'origine géorgienne en Russie.

La délégation de la Bulgarie a informé le groupe des développements récents concernant la situation des infirmières bulgares et du médecin palestinien détenus en Libye. Cette question fut déjà été évoquée lors de réunions antérieures du groupe.

10. ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES ASSEMBLÉES

Depuis 2004, l'Assemblée fixe son ordre du jour (sauf pour ce qui est du point d'urgence) un an à l'avance. Le but est de mieux préparer les travaux, et notamment les rapports des commissions. Selon les règles en vigueur, qui prévoient deux assemblées par an, cela veut dire qu'à chaque fois, l'Assemblée fixe l'ordre du jour de la deuxième session qui suivra.

À Genève, l'Assemblée devait donc fixer l'ordre du jour de sa 117^e session, prévue pour l'automne 2007. Toutefois, si les propositions de réforme relative à la structure de la seconde session statutaire devaient être adoptées lors de la prochaine assemblée, il n'y aurait pas de session de l'Assemblée à l'automne 2007 mais seulement au printemps 2008. Cela veut dire que l'ordre du jour de la 117^e Assemblée serait fixé un an et demi à l'avance, ce qui paraît excessivement long.

Il a dès lors été décidé de suivre la procédure pour le choix des thèmes à discuter lors de 117^e Assemblée jusqu'au stade de l'adoption par les trois commissions permanentes mais de prévoir la confirmation par l'Assemblée lors de la prochaine session (voir note en bas de page n° 14).

- 116^e Assemblée (Nusa Dua, 29 avril - 4 mai 2007)

1. Élection du président et des vice-présidents de la 116^e Assemblée
2. Prise en considération d'éventuelles propositions d'un point d'urgence
3. Débat général sur la situation politique, économique et sociale dans le monde
4. Assurer le respect de toutes les communautés et croyances religieuses et leur coexistence à l'ère de la mondialisation (Commission I)

Rapporteurs : Mme S. Masri (Jordanie)
M. P. Bieri (Suisse)

5. Création d'emplois et sécurité de l'emploi à l'heure de la mondialisation (Commission II)

Rapporteurs : M. O. Abu Ghararah (Arabie saoudite)
Mme E. Salguero (Bolivie)

6. Promotion de la diversité et de l'égalité des droits pour tous, grâce à des critères démocratiques et électoraux universels (Commission III)

Rapporteurs : Mme N. Narochnitskaya (Fédération de Russie)
M. J. D. Seelam (Inde)

7. Approbation des thèmes d'étude pour la 117^e et éventuellement¹⁵ pour la 118^e Assemblée et désignation des rapporteurs

- **Sujets retenus pour la 117^e Assemblée¹⁶**

Commission I – Trouver un juste milieu entre la sécurité nationale, la sécurité humaine et les libertés individuelles : le rôle des parlements

Rapporteurs : Lord Morris of Aberavon (Royaume-Uni)
(à désigner)

Commission II – Contrôle parlementaire des politiques étatiques en matière d'aide au développement à l'ère de la mondialisation

Rapporteurs : M. E. Quenum Possy Berry (Bénin)
M. F.-X. de Donnea (Belgique)¹⁷

Commission III – Renforcer le pouvoir des citoyens au moyen d'un système leur garantissant un droit effectif à l'information

Rapporteurs : M. A. Bagbin (Ghana)
Mme R.M. Albernaz (Portugal)

11. CALENDRIER DES RÉUNIONS SUIVANTES DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Conférence sur la diffusion des travaux parlementaires par des chaînes spécialisées et le service public de l'audiovisuel (organisé en coopération avec l'Association des Secrétaires généraux de parlement - ASGP et l'Union européenne de radio-télévision - UER)	GENÈVE 19 octobre 2006
Séminaire d'information annuel sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	GENÈVE 19 octobre 2006
Forum parlementaire à l'occasion de la Sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies	DOHA (Qatar) 29 octobre – 1 novembre 2006
Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies	NEW YORK (ONU) 13-14 novembre 2006
Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC, organisée par l'UIP et le Parlement européen	GENÈVE 1-2 décembre 2006

¹⁵ Uniquement si la proposition de réforme relative à la deuxième session statutaire de l'année est rejetée.

¹⁶ A confirmer par la 116^e Assemblée.

¹⁷ Le Groupe belge de l'UIP désignera, le cas échéant, un remplaçant à l'issue des élections législatives de 2007.

Séminaire pour les instances parlementaires chargées de l'égalité entre hommes et femmes	GENÈVE 4-6 décembre 2006
Comité des droits de l'homme des parlementaires	GENÈVE (UIP) 15-19 janvier 2007
Réunion des présidentes de parlement et Conférence parlementaire à l'occasion de la 51 ^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies	NEW YORK (ONU) mars 2007
116 ^e Assemblée de l'Union interparlementaire	NUSA DUA (Indonésie) 29 avril – 4 mai 2007
Réunion parlementaire à l'occasion du 7 ^e Forum mondial sur le thème « Réinventer l'Etat »	VIENNE 26-29 juin 2007
Séminaire régional pour les parlements européens et de l'Asie centrale sur le thème « Parlement, budget et genre »	Lieu et dates à déterminer (premier semestre 2007)
Deuxième session statutaire annuelle	Lieu à déterminer octobre 2007
Assemblée de l'Union interparlementaire	LE CAP (Afrique du Sud) 13-18 avril 2008

Invitations reçues pour de futures assemblées

ADDIS ABEBA (Éthiopie)
CARACAS (Venezuela)



**UNION INTERPARLEMENTAIRE (UIP)
115^e Assemblée, Genève, 15-18 octobre 2006**

Textes adoptés

Résolutions adoptées par l'Assemblée ¹⁸

1. Coopération entre les parlements et l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la paix dans le monde, en particulier du point de vue de la lutte contre le terrorisme et d'une plus grande sécurité énergétique à l'échelle mondiale (Commission I)
<http://www.ipu.org/conf-f/115/115-1.htm>
2. Le rôle des parlements dans le contrôle des efforts accomplis pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en ce qui concerne le problème de la dette et l'éradication de la pauvreté et de la corruption (Commission II)
<http://www.ipu.org/conf-f/115/115-2.htm>
3. Les personnes portées disparues (Commission III)
<http://www.ipu.org/conf-f/115/115-3.htm>
4. Annonce par la République populaire démocratique de Corée de son essai d'arme nucléaire et renforcement du régime de non-prolifération nucléaire (point d'urgence)
<http://www.ipu.org/conf-f/115/115emrg.htm>

Conseil directeur : rapports et décisions

1. Coopération avec les Nations Unies : aperçu des activités menées de mai à octobre 2006
2. Coopération avec les Nations Unies : projet de résolution à présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies ¹⁹

¹⁸

Les rapports et projets de résolution présentés aux trois commissions ainsi que les amendements introduits par les délégations sont également disponibles – voir <http://www.ipu.org/conf-f/115agnd.htm>.

¹⁹

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté ce texte, avec un amendement mineur, le 20 octobre 2006 (document A/RES/61/6) – voir <http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/61/6>.

3. Coopération avec les Nations Unies : accords et projets de coopération avec :
 - le Fonds des Nations Unies pour la démocratie ;
 - le département des Affaires économiques et sociales de l'ONU concernant le Centre mondial pour les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les parlements;
 - l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
 - « iKNOW Politics » (International Knowledge Network of Women in Politics).
4. Coopération avec les Nations Unies : conclusions d'une mission de l'UIP à New York sur la réforme des Nations Unies (26-27 juin 2006)
5. Stratégie de mobilisation de ressources pour l'UIP
6. Conclusions des conférences spécialisées organisées par l'UIP de mai à octobre 2006

Conseil directeur : résolutions concernant les droits de l'homme des parlementaires ²⁰ - <http://www.ipu.org/hr-f/179/179all.htm>

1. M. Sha Ams Kibria, du **Bangladesh**
2. Sheikh Hasina, du **Bangladesh**
3. M. Victor Gonchar, du **Bélarus**
4. MM. S. Mfayokurera, I. Ndikumana, G. Gahungu, L. Ntamutumba, P. Sirahenda et G. Gisabwamana, du **Burundi**
5. M. Norbert Ndiwokubwayo, du **Burundi**
6. MM. Chhang Song, Siphon Phay et Savath Pou, du **Cambodge**
7. MM. Pedro Nel Jiménez Obando, Leonardo Posada Pedraza, Octavio Vargas Cuéllar, Pedro Luis Valencia Giraldo, Bernardo Jaramillo Ossa, Manuel Cepeda Vargas et Octavio Sarmiento Bohórquez, de la **Colombie**
8. M. Hernán Motta Motta, de la **Colombie**
9. Mme Piedad Córdoba, de la **Colombie**
10. MM. Oscar Lizcano, Jorge Eduardo Gechen Turbay, Luis Eladio Pérez Bonilla, Orlando Beltrán Cuéllar, Mme Gloria Polanco de Lozada et Mme Consuelo González de Perdomo, de la **Colombie**
11. M. Jorge Tadeo Lozano Osorio, de la **Colombie**
12. M. Gustavo Petro Urrego, de la **Colombie**
13. MM. Jaime Ricaurte Hurtado González et Pablo Vicente Tapia Farinango, de l'**Équateur**
14. Onze parlementaires de l'**Érythrée**
15. M. Miguel Angel Pavón Salazar, du **Honduras**
16. M. Gibran Tueni, du **Liban**
17. M. Anwar Ibrahim, de la **Malaisie**
18. M. Zorig Sanjasuuren, de la **Mongolie**
19. Vingt et un parlementaires du **Myanmar**
20. M. Asif Ali Zardari, du **Pakistan**

²⁰

signalés par un astérisque.

Les cas nouvellement rendus publics sont

21. M. Makhdoom Javed Hashmi, du **Pakistan**
22. M. Marwan Barghouti, de la **Palestine**
23. M. Hussam Khader, de la **Palestine**
24. Vingt-quatre parlementaires de la **Palestine** *
25. M. Abdel Aziz Dweik, de la **Palestine** *
26. MM. Crispin Beltrán, Saturnino Ocampo*, Joel Virador*, Teodoro Casiño*,
Rafael Mariano* et Mme Liza Maza*, des **Philippines**
27. M. Léonard Hitimana, du **Rwanda**
28. M. D.M.S.B. Dissanayake, de **Sri Lanka**
29. M. Joseph Pararajasingham, de **Sri Lanka**
30. Dix parlementaires de la **Turquie**
31. Vingt-six parlementaires du **Zimbabwe**

Tous les textes adoptés peuvent être obtenus auprès de M. Marc DE ROUCK,
secrétaire du Groupe belge de l'Union interparlementaire
tél. 02/501.74.25 – fax 02/501.72.16 – e-mail : mdr@senate.be
